



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

*Liberté
Égalité
Fraternité*



FINANCES PUBLIQUES

Commune de BOUCAU

Analyse financière synthétique

2021 – 2025

SGC CÔTE BASQUE
CDL CÔTE BASQUE NORD

Présentation de la commune

La commune de Boucau recense 9 090 habitants en 2025 et se situe au nord de la commune de Bayonne avec laquelle elle est limitrophe.

Elle ne gère aucun budget annexe sur la période 2021-2025 mais intègre six régies de recettes notamment pour la restauration scolaire et l'accueil périscolaire, le plaçage et le stationnement ou la location de salles.

Elle est membre de la Communauté d'Agglomération du Pays Basque (CAPB) qui a adopté le régime de la fiscalité professionnelle unique et perçoit, à ce titre, les produits de la fiscalité professionnelle pour l'ensemble des communes de son périmètre. En contrepartie, le groupement exerce les compétences obligatoires prévues à l'article L. 5216-5 du code général des collectivités territoriales, des compétences optionnelles (assainissement ; eau ; protection et mise en valeur de l'environnement ; aménagement et entretien de la voirie ; construction, aménagement, entretien et gestion d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire...) et facultatives (gestion des eaux pluviales urbaines ; préservation du foncier agricole...).

La situation de la commune sera comparée avec celles des communes de même strate géographique (communes dont la population est située entre 5 000 et 10 000 habitants) et de même régime fiscal au niveau départemental et au niveau national.

L'unité utilisée est le millier d'euros (k€).

Sommaire

01

Principaux constats

02

L'analyse du fonctionnement

03

L'autofinancement

04

Les opérations d'investissement

05

L'endettement

06

L'équilibre financier du bilan



Principaux constats

En K€	Tableau de synthèse					Évolution		
	2021	2022	2023	2024	2025	Évolution	2024/2025	2021/2025
Produits réels de fonctionnement	8 218	8 937	9 420	9 728	9 938		2,2 %	20,9 %
Charges réelles de fonctionnement	7 154	7 716	8 285	8 874	9 294		4,7 %	29,9 %
Capacité d'autofinancement brute	1 064	1 221	1 134	854	644		-24,6 %	-39,5 %
Capacité d'autofinancement nette	511	601	444	164	-855		-	-
Dépenses d'équipement	1 072	2 171	4 044	1 404	1 838		30,9 %	71,5 %
Dettes financières	8 472	9 268	8 359	7 449	7 311		-1,9 %	-13,7 %
Fonds de roulement	873	3 154	1 023	405	405		0 %	-53,6 %
Trésorerie	937	3 553	1 120	560	622		11,1 %	-33,6 %

L'analyse financière de la commune de Boucau fait apparaître une dégradation de sa situation sur la période 2021-2025.

La CAF brute ne cesse de diminuer pour s'établir à 644 k€ en 2025, soit une baisse de 39,50 % et - 420 k€. Cette contraction est encore plus marquée depuis l'année 2022 avec un recul de 47,31 % et - 578 k€. Elle se situe ainsi à un niveau très inférieur à la moyenne de la strate nationale à 71 €/hab contre 218 €/hab.

Les recettes de fonctionnement ont augmenté de 20,93 % (+ 1 720 k€) par rapport à 2021 mais cette hausse concerne essentiellement la période 2021-2023 (+ 1 202 k€) et a connu un net ralentissement depuis 2023 (+ 518 k€).

Les dépenses de fonctionnement progressent fortement sur la période : + 2 140 k€ entre 2021 et 2025.

La CAF nette, quant à elle, devient négative en 2025 à - 855 k€ alors qu'elle était positive entre 2021 et 2024 avec un pic à 601 k€ en 2022. Toutefois, ce chiffre doit être corrigé des écritures comptables liées au refinancement d'un emprunt à risque qui ont généré une écriture d'ordre de remboursement de capital d'emprunt d'un montant de 798 k€. En extournant cette écriture, la CAF nette aurait également été négative mais à hauteur de - 57 k€.

Les dépenses d'investissement atteignent 5 337 k€ en 2025, en hausse de 3 363 k€ sur la période. Une partie de cette augmentation s'explique par différentes écritures de régularisation d'opérations antérieures (refinancement de l'emprunt à risque, portages EPFL, travaux en mode "emprunt" effectués via le SDEPA.

Les recettes d'investissement augmentent, quant à elles, de 2 587 k€ entre 2021 et 2025 pour s'établir à 3 052 k€ à fin 2025 (en incluant également des écritures de régularisation).

Le fonds de roulement net global (FRNG) se contracte de 53,63 % sur la période étudiée à 405 k€. Il représente 15,89 jours de charges réelles en 2025, bien en deçà de la moyenne de la strate nationale de 111 jours. Le besoin en fonds de roulement (BFR) est négatif à - 218 k€ en 2025.

Les dettes financières de la commune atteignent 7 311 k€, en 2025, en baisse de 1 161 k€ par rapport à 2021. L'encours de la dette représente 11,36 années de CAF brute à la clôture de l'exercice 2025 et son ratio d'endettement, exprimé en années de produits réels de fonctionnement, s'élève à 0,74 année (soit des valeurs plus défavorables que la médiane de la strate nationale).

Principaux constats

REPERES

2025				
En €/hab	Commune	Montant en € par hab pour la strate de référence		
		Département	Région	National
Produits réels de fonctionnement	1 093	1 214	1 306	1 330
Charges réelles de fonctionnement	1 022	1 015	1 096	1 112
Capacité d'autofinancement brute	71	199	210	219
Capacité d'autofinancement nette	-94	110	129	136
Dépenses d'équipement	202	529	459	479
Dettes financières	804	783	761	761
Fonds de roulement	45	123	275	339
Trésorerie	68	166	291	368

RATIOS

2025				
	Commune	Département	Région	National
Ratio de rigidité des charges structurelles	56,93 %	51,23 %	52,02 %	51,39 %
Taux d'épargne	6,48 %	16,37 %	16,06 %	16,44 %
Coefficient d'autofinancement courant	1,18	0,91	0,90	0,90
Ratio d'endettement (encours/PFR)	0,74	0,65	0,58	0,57
Capacité de désendettement (encours/CAF brute)	11,36	3,94	3,63	3,48
Fonds de roulement en jours de charges réelles	15,89	44,31	91,49	111,41

Analyse du fonctionnement

Les recettes de fonctionnement

En €	Évolution des principales recettes de fonctionnement					Évolution	
	2021	2022	2023	2024	2025	2024/2025	2021/2025
Ressources fiscales	6 658 162	7 215 833	7 597 921	7 842 277	8 063 201	2,8 %	21,1 %
Dotations et participations	1 114 583	1 197 839	1 169 809	1 232 856	1 285 301	4,3 %	15,3 %
Ventes et autres produits courants non financiers	424 298	495 461	644 796	652 871	589 470	-9,7 %	38,9 %
Produits réels financiers	3 752	1 178	521	131	10	-92,4 %	-99,7 %
Produits réels exceptionnels	17 028	27 000	6 471	0	0	-	-100,0 %

En 2025, les produits réels de fonctionnement de la commune s'élèvent à 9 938 k€ et s'inscrivent en hausse de 20,93 % par rapport à 2021 (+ 1 720 k€). Toutefois, cette évolution se situe essentiellement entre 2021 et 2023 (+ 1 202 K€ et + 14,62 %) et connaît un ralentissement depuis 2023 (+ 518 k€ soit + 5,50 %). L'augmentation par rapport à l'exercice 2021 s'explique principalement par la hausse importante des recettes perçues au titre des ressources fiscales. Les autres chapitres de recettes progressent également à l'exception des produits financiers.

REPERES

2025 En €/hab	Commune	Montant en € par hab pour la strate de référence		
		Département	Région	National
Ressources Fiscales	887	887	898	886
Dotations et participations	141	172	253	288
Ventes et autres produits courants non financiers	65	155	153	152
Produits réels financiers	0	0	1	3
Produits réels exceptionnels	0	1	1	2

Strate de référence :

Population : 9090

Régime fiscal : FPU : Communes de 5 000 à 10 000 habitants

Analyse du fonctionnement

Les recettes de fonctionnement

Les recettes liées aux impôts et taxes augmentent de 21,10 % (+ 1 405 k€) entre 2021 et 2025 pour atteindre 8 063 k€. Cette progression est significative entre 2021 et 2023 (+ 14,10 % soit + 940 K€) et plus modérée entre 2023 et 2025 (+ 6,12 % soit + 465 K€). L'augmentation sensible des ressources fiscales entre 2021 et 2023 s'explique principalement par la progression des recettes liées aux impôts locaux (+ 911 k€ soit + 24,82 %) due à la hausse du taux de taxe foncière sur les propriétés bâties (passé de 33,04 % en 2021 à 37 % en 2022, soit + 3,96 points) et de la dynamique des bases liée à la revalorisation annuelle des valeurs locatives servant à établir les impositions (coefficients de + 3,4 % entre 2021 et 2022 et de + 7,1 % entre 2022 et 2023).

Sur la période 2023-2025, la progression plus lente des ressources fiscales provient de la hausse des recettes d'impôts locaux (+ 576 k€) du fait d'une seconde augmentation du taux de taxe foncière sur les propriétés bâties à compter des impositions de l'année 2024 (porté à 39 %) et du fait de la dynamique des bases liée aux revalorisations annuelles (+ 3,9 % entre 2023 et 2024 et + 1,7 % entre 2024 et 2025).

Les dotations et participations s'élèvent à 1 285 k€ en 2025, en hausse de 15,32 % par rapport à l'année 2021 (+ 171 k€) même si elles ont connu une légère baisse entre 2022 et 2023 (- 28 k€).

Sur la période 2021-2025, leur augmentation s'explique par plusieurs facteurs : la hausse des compensations de l'État au titre des exonérations de taxe foncière (+ 72 k€ du fait de l'augmentation des bases d'imposition de la commune), de la dotation de solidarité rurale (+ 60 k€) et de la dotation nationale de péréquation (+ 9 k€) en raison de la croissance démographique prise en compte pour leur calcul et d'une évolution favorable, pour la collectivité, des critères retenus pour leur attribution, des dotations du Département (10 k€ annuels dans le cadre d'une convention de coopération culturelle pour la période 2023-2025) et des autres participations versées par l'État (9,5 k€ de dotation pour les titres sécurisés depuis 2024).

Les ventes et autres produits courants, s'élèvent à 589 k€ en 2025, en progression de 38,93 % (+ 165 k€) sur la période, mais en baisse entre 2024 et 2025 (- 9,71 % soit - 63 k€).

L'accroissement sur la période 2021-2025 résulte de la hausse des recettes des loyers (+ 111 k€) et des produits afférents aux recettes de restauration scolaire et d'accueil périscolaire (+ 32 k€ du fait d'une fréquentation en hausse, les tarifs n'ayant pas été modifiés sur la période étudiée).

Analyse du fonctionnement

Les charges de fonctionnement

En €	Évolution des principales dépenses de fonctionnement					Évolution	
	2021	2022	2023	2024	2025	2024/2025	2021/2025
Charges générales	1 493 809	1 700 366	2 027 040	2 097 915	2 171 286	3,5 %	45,4 %
Charges de personnel	3 971 015	4 141 124	4 372 955	4 644 948	4 901 365	5,5 %	23,4 %
Charges de gestion courante	1 468 032	1 630 953	1 607 255	1 897 442	1 876 233	-1,1 %	27,8 %
Charges réelles financières	213 216	232 070	270 733	233 698	345 367	47,8 %	62,0 %
Charges réelles exceptionnelles	8 151	11 468	7 273	0	206	-	-97,5 %

Les charges réelles de fonctionnement augmentent de 29,92 % entre 2021 et 2025 avec une progression relativement constante sur la période. Cette hausse provient de l'accroissement de la plupart des postes de charges et principalement de ceux des charges de personnel, des charges générales et des charges de gestion courante.

REPERES

2025 En €/hab	Commune	Montant en € par hab pour la strate de référence		
		Département	Région	National
Charges générales	239	279	316	322
Charges de personnel	539	579	637	636
Charges de gestion courante	206	137	124	133
Charges réelles financières	38	20	19	19
Charges réelles exceptionnelles	0	0	1	1

Strate de référence :

Population : 9090

Régime fiscal : FPU : Communes de 5 000 à 10 000 habitants

Analyse du fonctionnement

Les charges de fonctionnement

Les charges générales atteignent 2 171 k€ en 2025, en hausse significative de 45,35 % (+ 677 k€) par rapport à 2021. Cet accroissement a été très marqué sur la période 2021-2023 (+ 533 k€ soit + 35,70 %) avant un ralentissement sur la période 2023-2025 (+ 7,12 % soit + 144 k€).

Sur la période 2021-2025, la hausse s'explique par l'augmentation des achats et charges externes. Parmi ces dépenses, celles liées aux prestations de services se sont accrues de 294 k€ pour atteindre 607 k€ en 2025. Cette hausse est surtout concentrée sur la période 2021- 2023 (+ 226 k€) en raison de la signature d'une convention de mise à disposition d'animateurs périscolaires avec le Centre Social Dou Boucaou pour un montant de 144 k€ en 2023, de l'augmentation du coût de l'achat de repas à destination des cantines (+ 37 k€) et de la constatation de prestations de maintenance préventive pour l'éclairage public via le TE64 pour 21 k€.

Les principaux autres facteurs de progression proviennent des dépenses d'énergie et d'électricité (+ 92 k€ en lien avec la hausse du coût de l'énergie étant précisé que ces dépenses restent constantes depuis 2023), des dépenses de fêtes et cérémonies (+37 k€ après une année 2021 marquée par les restrictions liées à la Covid-19), des dépenses de maintenance (+ 30 k€ en raison des effets de l'inflation sur ce type de prestations, de l'acquisition de nouveaux logiciels ou de nouveaux équipements), des dépenses de fourniture de voirie (+ 27 k€ en lien avec l'inflation) et des dépenses d'assurance (+ 24 k€ avec l'intégration de la Maison des Associations et l'achat de véhicules).

Les charges de personnel, pour un effectif d'un peu moins de 111 personnes en équivalent temps plein (ETP) au 31 décembre 2025, sont en hausse de 930 k€ (+ 23,43 %) entre 2021 et 2025 pour se situer à 4 901 k€. Cette augmentation a été exponentielle sur la période 2021-2024 puisqu'elle s'est établie à + 170 k€ entre 2021 et 2022, + 232 k€ entre 2022 et 2023 et + 272 k€ entre 2023 et 2024. Elle a amorcé un léger infléchissement entre 2024 et 2025 à + 256 k€.

Cet accroissement s'explique par l'embauche d'un peu plus de 14 personnes en équivalent temps plein principalement dans le secteur "enfance-jeunesse" (écoles, restauration scolaire...) de la collectivité.

Les charges de gestion courante augmentent de 27,81 % (+ 408 k€) entre 2021 et 2025 mais baissent légèrement de 1,12 % (- 21 k€) entre 2024 et 2025 pour atteindre 1 876 k€.

Sur la période 2021-2025, cette variation s'explique par l'augmentation de la subvention octroyée au CCAS (+ 403 k€) qui a presque doublé pour s'établir à 840 k€ en 2025 contre 437 k€ en 2021. Cette hausse, encore plus marquée entre 2023 et 2025 (+ 315 k€), vise à compenser la progression des dépenses du service d'aide à domicile (SAD) géré par le CCAS afin d'assurer son équilibre financier. En effet, les charges de personnel et les dépenses afférentes à la structure du SAD se sont accrues respectivement de 325 k€ et de 104 k€ (dont 87 k€ pour les cotisations d'assurance du personnel) depuis 2021.

Les charges financières s'accroissent de 132 k€ (+ 61,98 %) entre 2021 et 2025 pour se fixer à 345 k€ à la clôture de l'exercice 2025.

Cette progression marquée est liée à la régularisation, en 2025, d'écritures de refinancement d'un emprunt à risque qui n'avaient pas été comptabilisées en 2023. Ces écritures, ne générant pas de flux financiers, ont notamment consisté à capitaliser une indemnité pour remboursement anticipé de 114,7 k€. En ne tenant pas compte de cette opération d'ordre, les charges financières ont uniquement augmenté de 17 k€ (+ 8,18 %) sur la période étudiée.

De plus, hors écritures de refinancement, ces charges sont en baisse sur la période 2022-2025 (- 1 k€ et - 0,60 %) et surtout sur la période 2024-2025 (- 40 k€ et - 14,80 %) puisqu'elles avaient atteint un montant annuel de 271 k€ en 2024.

Autofinancement brut & net

Compte tenu de la hausse sensiblement plus rapide des dépenses réelles de fonctionnement (+ 2 140 k€) comparée à celle des produits réels de fonctionnement (+ 1 720 k€), la CAF brute diminue de 39,50 % (- 420 k€) pour se fixer à 644 k€ fin 2025.

La diminution de la CAF brute est encore plus marquée depuis 2022 puisque celle-ci a régressé de 47,31 %, soit 578 k€.

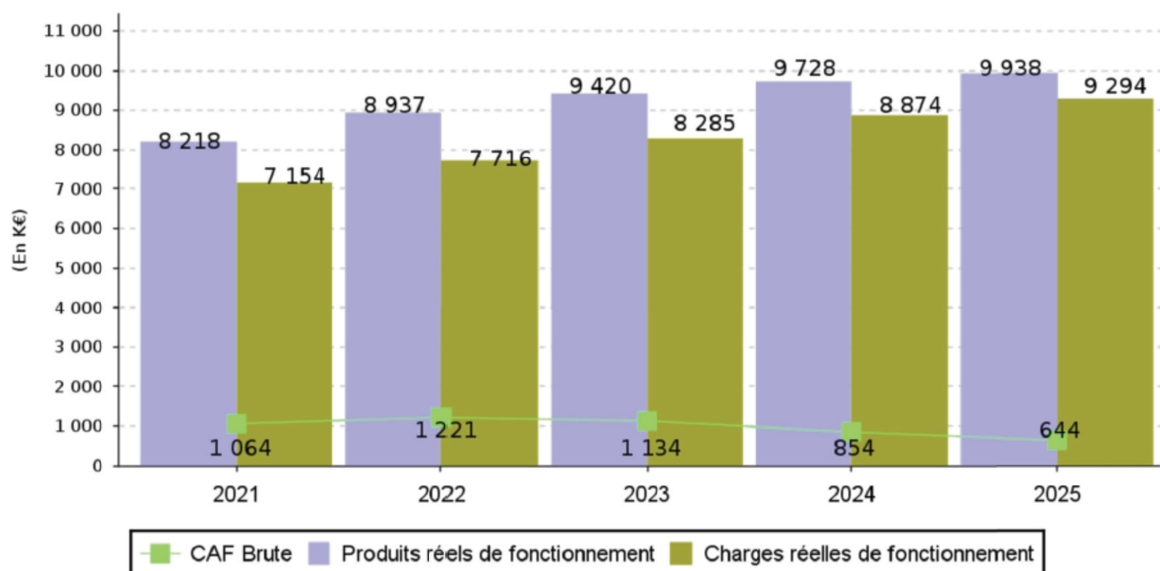
Le taux de CAF brute, qui correspond au rapport entre le montant de la CAF brute et les produits réels de fonctionnement, se situe à 6,48 % en 2025 en deçà du seuil d'alerte estimé à 10 %.

Ce taux de CAF est également très inférieur à celui de la moyenne départementale de 12,15 % et de la moyenne nationale de 16,65 %.

La CAF brute par habitant de la commune de Boucau se situe donc à un niveau très inférieur à la moyenne de la strate nationale à 71 €/hab contre 218 €/hab (la moyenne de la strate départementale étant de 206 €/hab).

CAF BRUTE

EVOLUTION DE LA CAF BRUTE



Autofinancement brut & net

Entre 2021 et 2024, la CAF nette est positive, elle atteint son niveau le plus élevé en 2022 à 601 k€ puis se dégrade sur les exercices suivants et devient négative, pour la première fois, à - 855 k€ en 2025.

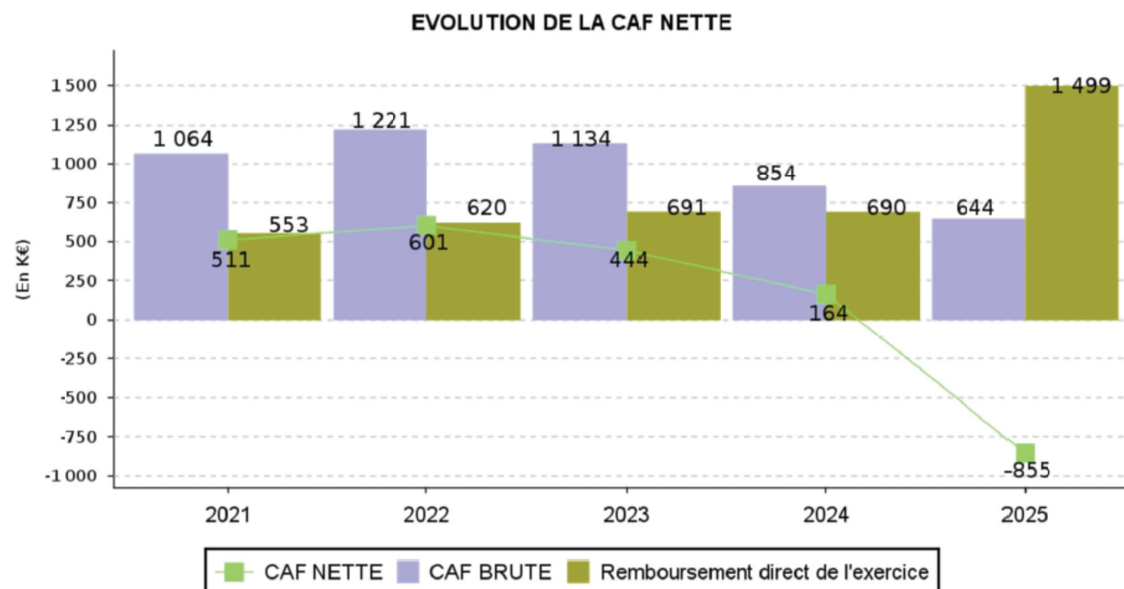
Toutefois, ce chiffre doit être corrigé des écritures comptables afférentes à l'opération de refinancement d'un emprunt à risque qui ont généré une écriture d'ordre de remboursement de capital d'emprunt de 798 k€.

En extournant cette écriture, la CAF nette aurait également été négative mais à hauteur de - 57 k€.

Cette évolution de la CAF nette s'explique par la contraction de la CAF brute à 644 k€ en 2025 et a été accentuée par l'augmentation du remboursement d'échéances de capital des emprunts bancaires à 700 k€ en 2025.

La constatation d'une CAF nette négative signifie que la collectivité ne dispose d'aucun autofinancement possible pour ses investissements et qu'elle devra trouver des leviers financiers lui permettant d'honorer le remboursement de ces échéances d'emprunts courantes.

CAF NETTE



Les opérations d'investissement

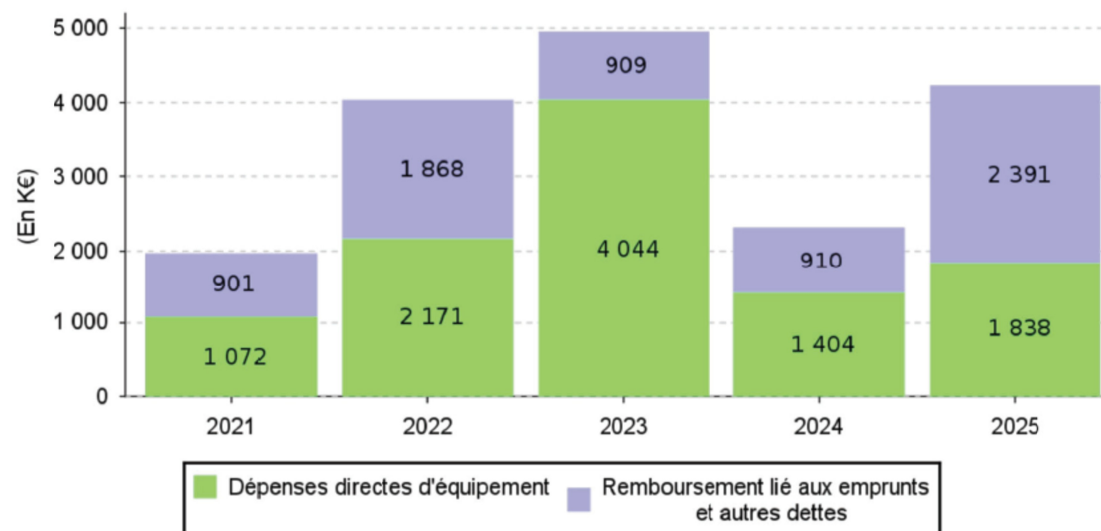
Les dépenses d'investissement fluctuent sur la période étudiée. Elles passent de 1 973 k€ à 5 337 k€ entre 2021 et 2025 (+ 3 363 k€ et + 170,40 %). Elles étaient notamment de 4 960 k€ en 2023.

Elles s'élèvent globalement à 10 529 k€ sur la période 2021-2025. Elles se composent, en 2025, de remboursements d'emprunts et autres dettes (incluant une partie des écritures d'ordre de refinancement de l'emprunt à risque et de régularisation des portages EPFL) pour 44,80 %, de dépenses directes d'équipement (incluant les travaux en régie comptabilisés et des écritures d'ordre d'intégration des travaux réalisés en mode "emprunt" via le TE64) pour 34,44 %, d'opérations d'ordre diverses (incluant l'autre partie des écritures de refinancement de l'emprunt à risque et de régularisation des portages EPFL et des écritures de reprise de subventions) pour 17,85 % et de dépenses afférentes à des immobilisations financières (opérations de portage et dépôt d'une caution) pour 2,91 %.

En valeur relative, les dépenses directes d'équipement sont de 202 €/hab (529 €/hab pour la moyenne de la strate départementale et 479 €/hab pour celle de la strate nationale) et les remboursements des emprunts et autres dettes s'élèvent à 263 €/hab (respectivement 133 €/hab et 85 €/hab pour la moyenne des strates).

Les dépenses d'investissement

EVOLUTION DES PRINCIPALES DEPENSES D'INVESTISSEMENT



REPERES

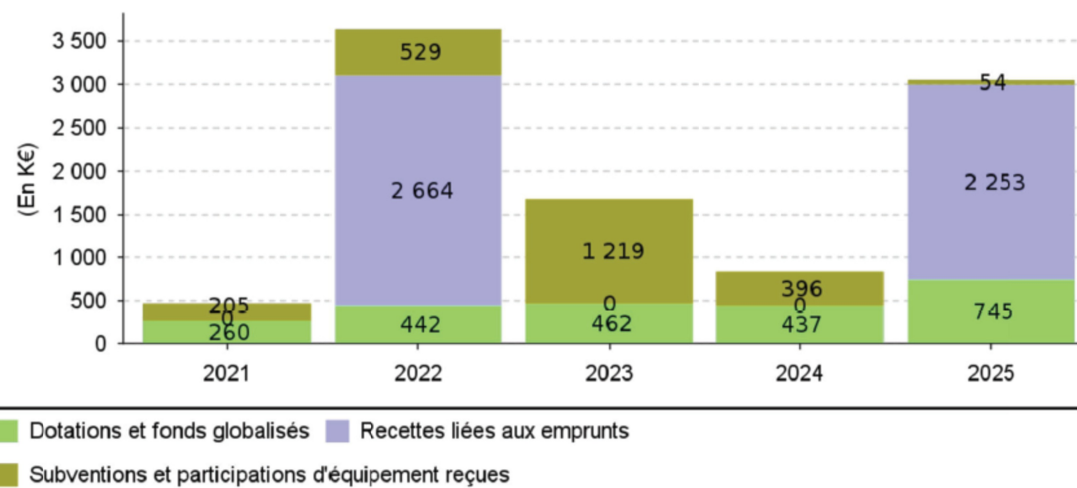
En €/hab	Commune	Montant en € par hab pour la strate de référence		
		Département	Région	National
Dépenses directes d'équipement	202	529	459	479
Remboursement lié aux emprunts et autres dettes	263	133	87	85

Les opérations d'investissement

En 2025, les recettes d'investissement de la commune de Boucau s'élèvent à 3 052 k€, en hausse de + 2 587 k€ par rapport à 2021 mais en baisse de - 582 k€ par rapport à 2022 (année où ces recettes ont été les plus importantes). Cette évolution, sur la période 2021-2025, s'explique par la hausse des recettes liées aux emprunts qui se sont élevées à 2 253 k€ (écritures d'ordre de refinancement de l'emprunt à risque et de régularisation des portages EPFL et des travaux effectués en mode " emprunt" par TE64). Par ailleurs, les dotations et fonds globalisés ont progressé de 260 k€ en 2021 à 745 k€ en 2025 (soit + 485 k€) tandis que les subventions et participations d'équipement reçues sont en baisse de 204 k€ à 54 k€ (soit - 150 k€).

Les ressources d'investissement

EVOLUTION DES PRINCIPALES RECETTES D'INVESTISSEMENT



REPERES

En €/hab	2025	Commune	Montant en € par hab pour la strate de référence		
			Département	Région	National
Dotations et fonds globalisés		82	62	61	64
Recettes liées aux emprunts		248	185	117	94
Subventions et participations d'équipement reçues		6	91	77	111

L'endettement

Au 31 décembre 2025, les dettes financières de la commune atteignent 7 311 k€ en diminution de 13,70 % par rapport à 2021 (8 472 k€) et surtout de 21,11 % par rapport à 2022 (9 268 k€). En volume, l'encours de la dette décroît de 1 161 k€ entre 2021 et 2025.

La structure de la dette s'établit, fin 2025, de la manière suivante : 6 195 k€ de prêts bancaires et 1 114 k€ d'emprunts TE64.

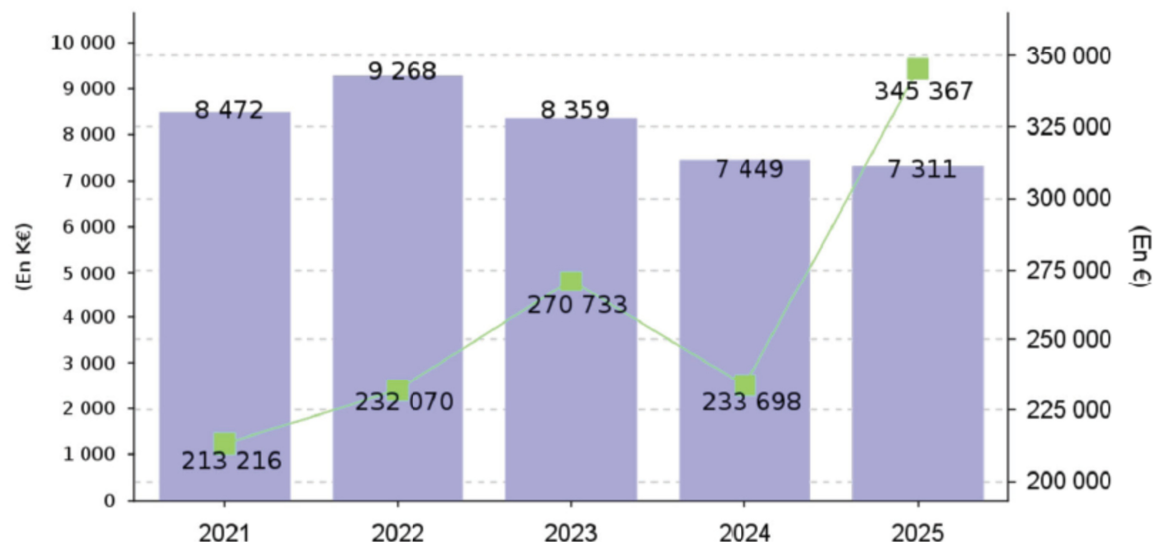
La charge liée aux intérêts d'emprunt progresse à 345 k€ (+ 132 k€ par rapport à l'année 2021) mais cette hausse s'explique notamment par la régularisation des écritures de refinancement de l'emprunt à risque dont une partie a consisté à capitaliser l'indemnité pour remboursement anticipé de 114,7 k€.

Hors capitalisation de l'indemnité précitée, les charges financières de la collectivité ont augmenté moins rapidement entre 2021 et 2025 (+ 17 k€) et sont en baisse par rapport aux années 2022, 2023 et 2024 (l'année 2023 ayant connu un pic à 271 k€ en raison de la souscription d'un emprunt de 2 172 k€ l'année précédente).

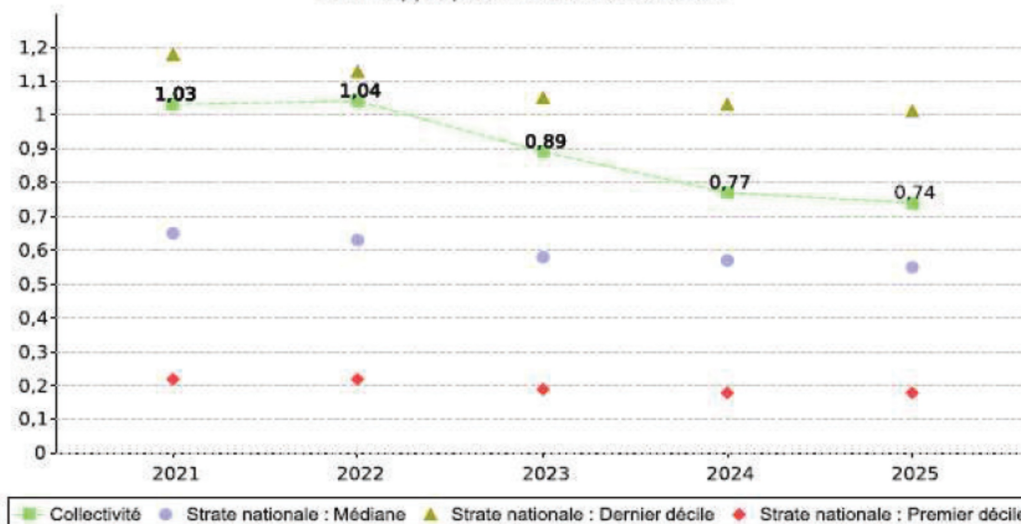
L'endettement représente 804 €/hab, à un niveau supérieur à celui de la moyenne des strates départementale de 797 €/hab et nationale de 754 €/hab.

La dette

Évolution des dettes et des charges financières



Ratio d'endettement
En année(s) de produits réels de fonctionnement



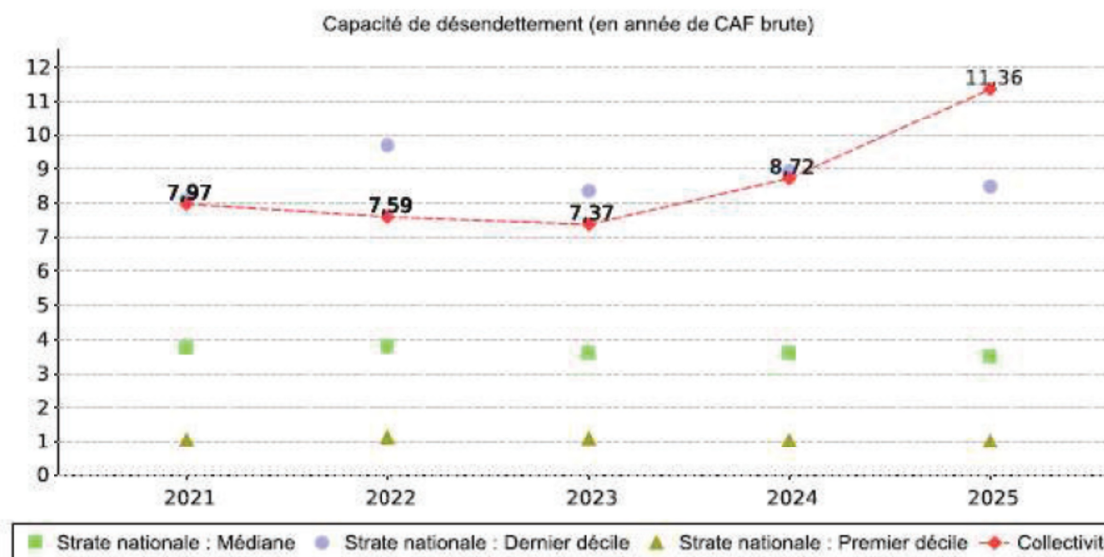
L'endettement

L'encours de la dette de la commune s'élève à 11,36 années de CAF brute alors qu'il était de 7,97 années en 2021 et s'était abaissé à 7,37 années en 2023 (les moyennes de la strate nationale et de la strate départementale étant respectivement de 5,71 années et de 3,56 années).

Sa capacité de désendettement s'est dégradée significativement sur la période étudiée du fait de la contraction marquée de la CAF brute (- 420 k€).

Cette dégradation place la commune parmi les 10 % de collectivités ayant la capacité de désendettement la plus défavorable.

La dette



L'équilibre financier du bilan

Le fonds de roulement net global (FRNG) se contracte de 53,63 % pour se situer à 405 k€ contre 873 k€ au début de la période étudiée (le FRNG avait atteint un point haut de 3 154 k€ à la fin de l'exercice 2022 du fait notamment de la souscription de l'emprunt de 2 172 k€).

Le FRNG s'établit à un niveau de 45 €/hab très inférieur à la moyenne de la strate départementale de 130 €/hab et de la strate nationale de 341 €/hab.

En nombre de jours de charges réelles, celui-ci s'élève à 15,89 jours contre 44,51 jours en 2021 ; 149,19 jours en 2022 ; 45,08 jours en 2023 et 16,66 jours en 2024.

La collectivité se situe également à un niveau sensiblement inférieur à celui de la médiane de la strate nationale de 111 jours.

Le besoin en fonds de roulement (BFR) est négatif à - 218 k€ en 2025. Le caractère négatif du BFR s'explique par un passif circulant (275 k€) plus marqué que l'actif circulant (57 k€). Cette situation résulte principalement de la prise en charge de mandats, en fin d'année, pour lesquels le paiement est uniquement intervenu sur l'exercice suivant ou par la comptabilisation de mandats de rattachements.

En raison de la contraction du FRNG à 405 k€ et malgré la présence d'un BFR négatif en 2025 (- 218 k€), la trésorerie diminue de manière marquée, par rapport à l'année 2021, à 622 k€ (- 33,60 % soit - 315 k€).

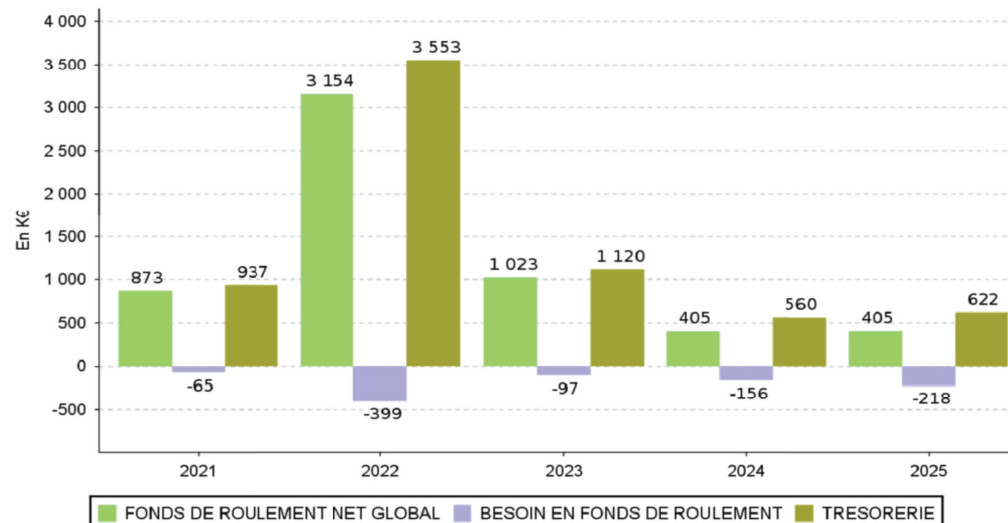
Le bilan fonctionnel

BILAN EN 2025

ACTIF		PASSIF	
Actif immobilisé brut	60 731 622	Ressources propres	53 825 426
Actif circulant	57 312	Dettes financières	7 310 748
Trésorerie	622 432	Passif circulant	275 193
		Fonds de roulement net global	404 551
		BFR	-217 881

$$\text{Trésorerie} = \text{FDR} - \text{BFR} = 622\,432$$

Evolution des éléments du bilan



1. La commune a réalisé des investissements importants

Plus de 10 M€ réalisés entre 2021 et 2025 sur des équipements communaux.

2. Les recettes progressent mais moins vite que les dépenses

+ 1,72 M€ de recettes contre + 2,14 M€ de dépenses.

3. L'épargne communale est en baisse marquée

CAF brute divisée presque par deux depuis 2022.

4. Les capacités d'autofinancement sont désormais insuffisantes

La CAF nette devient négative en 2025.

5. La capacité de désendettement se dégrade

Elle s'élève à 11,36 années en 2025 contre 7,37 années en 2023.

6. Les prochaines années nécessitent des choix :

Reconstituer de l'épargne afin de pouvoir investir sur les années à venir => baisse des dépenses et/ou hausse des recettes de la section de fonctionnement.

Maîtriser les dépenses de fonctionnement

Charges à caractère général (attention à porter aux éventuelles nouvelles dépenses, maintenir une évolution en lien avec l'inflation, s'interroger sur les dépenses et dispositifs en place pour tenter de réaliser des économies).

Charges de personnel (anticiper les mesures réglementaire à venir, la hausse de la CNRACL et se questionner sur les effectifs).

Faire un état des lieux des subventions et participations (associations, CCAS...).

Augmenter la fiscalité

Augmenter les produits de services (réactualiser les tarifs de certaines régies/services)



Merci pour votre attention
